

**Arrêté du 21 août 2013 portant ouverture d'une session
de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes
NOR : JUSC1321796A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 822-1-2, R. 822-6, R. 822-7, A. 822-8, A. 822-8-1 et A. 822-19
à A. 822-28 ;*

ARRÊTE

Article 1

La session de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'année 2013 est ouverte à la date ci-après :

- L'épreuve écrite aura lieu le 4 novembre 2013 ;

Article 2

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 21 août 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation,
Le chef du bureau du droit commercial,

Ronan GUERLOT